INSTRUCTIONS DE COURSE

NATIONAL RS FEVA
du 29 octobre au 31 octobre 2026

SKIFF CUP
SKIFF +IND < 1000 + IND > 1000 , RS Aero
du 30 octobre 2026 au 1er novembre 2026

Lac de SANGUINET
Club de Voile de Sanguinet
Grade : 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie
- Par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
- Par les règlements fédéraux

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1.4 L'Annexe T des RCV s'applique.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé sur la face sud-ouest du club.

3.2 Un QR code est disponible pour les concurrents qui le souhaitent mais n'est pas le canal officiel d'information.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

[CVS] SKIFF CUP & CF FEVA 2026
Groupe WhatsApp

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire sans utiliser le code QR, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous.

Whatsapp / Régate

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL

ENGIE
GROUPE MGS Mutuelle des Sportifs
PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au bout du ponton du club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

Briefing coureurs-entraîneurs à 11h45 le jeudi 29 octobre 2026

6.1 a) Dates des courses :

Date	Classe	Heure 1er signal d'avertissement		Classe	Heure 1er signal d'avertissement	
Jeudi 29 octobre	RS FEVA	14h	1 à 3 courses			
Vendredi 30 octobre	RS FEVA	11h	1 à 4 courses	SKIFF + RS AERO	14h	1 à 5 courses
Samedi 31 octobre	RS FEVA	11h	1 à 4 courses	SKIFF + RS AERO	11h	1 à 5 courses
Dimanche 1er novembre				SKIFF + RS AERO	11h	1 à 4 courses

b) Le dernier jour de la régate, (samedi 31 octobre pour les RS FEVA, et dimanche 1er novembre pour les SKIFF), aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé **DEUX** minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Médium - IND > 1 000 : Pavillon RS Feva
FAST- IND < 1000 + RS AERO : Pavillon SKIFF

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours à l'aide d'un tableau sur le bateau comité.

9.3 Parcours longue distance :
Un raid pourra être prévu en fonction des conditions météorologiques et fera l'objet d'une annexe descriptive aux présentes IC.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	Bouée 1 cylindrique jaune Bouée 2 cylindrique rouge Bouées 3 et 4 : cylindriques blanches « Elide » Bouées 5 B-5T : cylindriques « Mira »	Bouée bâton cylindrique jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

La zone militaire au Nord du lac est interdite à la navigation (voir Annexe ZONE DE COURSE). Toute navigation dans cette zone fera l'objet d'une disqualification sans

instruction, sans préjuger des actions qui pourraient être engagées par les autorités militaires à l'encontre du (des) contrevenants.
Cette interdiction est valable pour les bateaux accompagnateurs qui pourront faire l'objet d'une instruction selon RCV 62.3.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 n'est pas modifiée.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.2 Pour **toutes les classes**, la RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
IND > 1000 – RS FEVA	25 minutes	55 minutes
IND < 1000 + RS AERO	30 minutes	55 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du club

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le Centre Nautique, en face des vestiaires. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

18.1 **DEUX** courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le

départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place
Il est obligatoire et doit être effectué par un membre du bateau en présence d'un membre de l'organisation, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
i L'émargement sera ouvert 60 minutes avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'émargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.
ii (SP) Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement :
iii Défaut d'émargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
iv Défaut d'émargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
v Défaut d'émargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.
vi Heures limites pour émarger :
- Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.
- Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.4 Le canal VHF utilisé durant l'épreuve est le 08.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par une flamme rose.
Le bateau jury sera identifié sur l'eau par le pavillon « Jury ».

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **parc à bateaux.**

26. PRIX

Le Classement National FEVA sera rendu le 31 octobre avant le repas des coureurs. Des prix seront distribués aux trois premiers et au premier équipage « jeunes » si pas déjà primé.

Remise des prix de la SKIFF Cup : dimanche 1er novembre. Des prix seront distribués aux trois premiers et au premier équipage « jeunes » si pas déjà primé.

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Hélène LA SALMONIE
Président du jury : Marc MANTOVANI
Commissaire aux Résultats : Daniel LA SALMONIE

ANNEXE ZONE DE COURSE

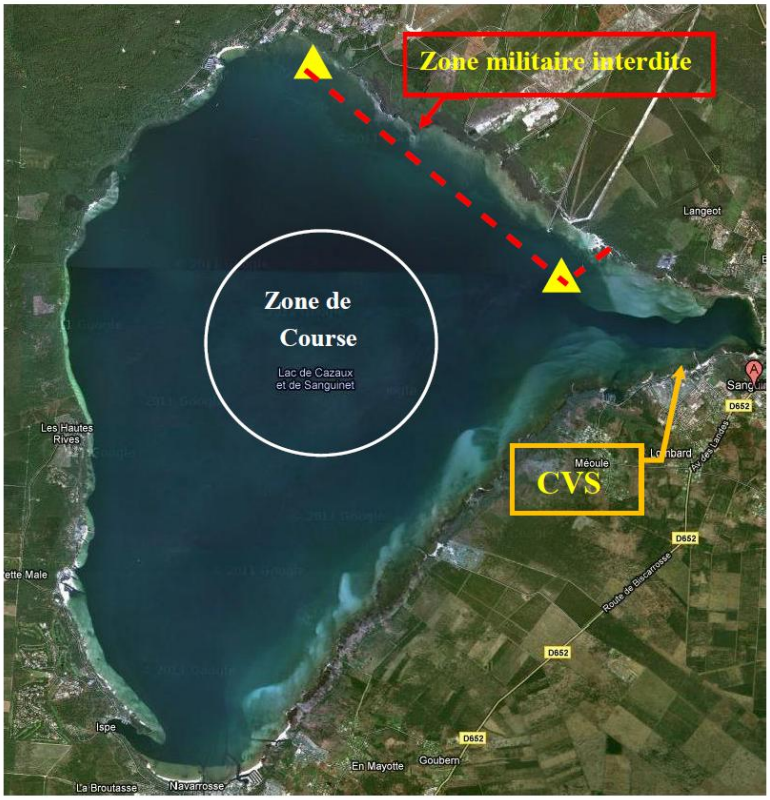
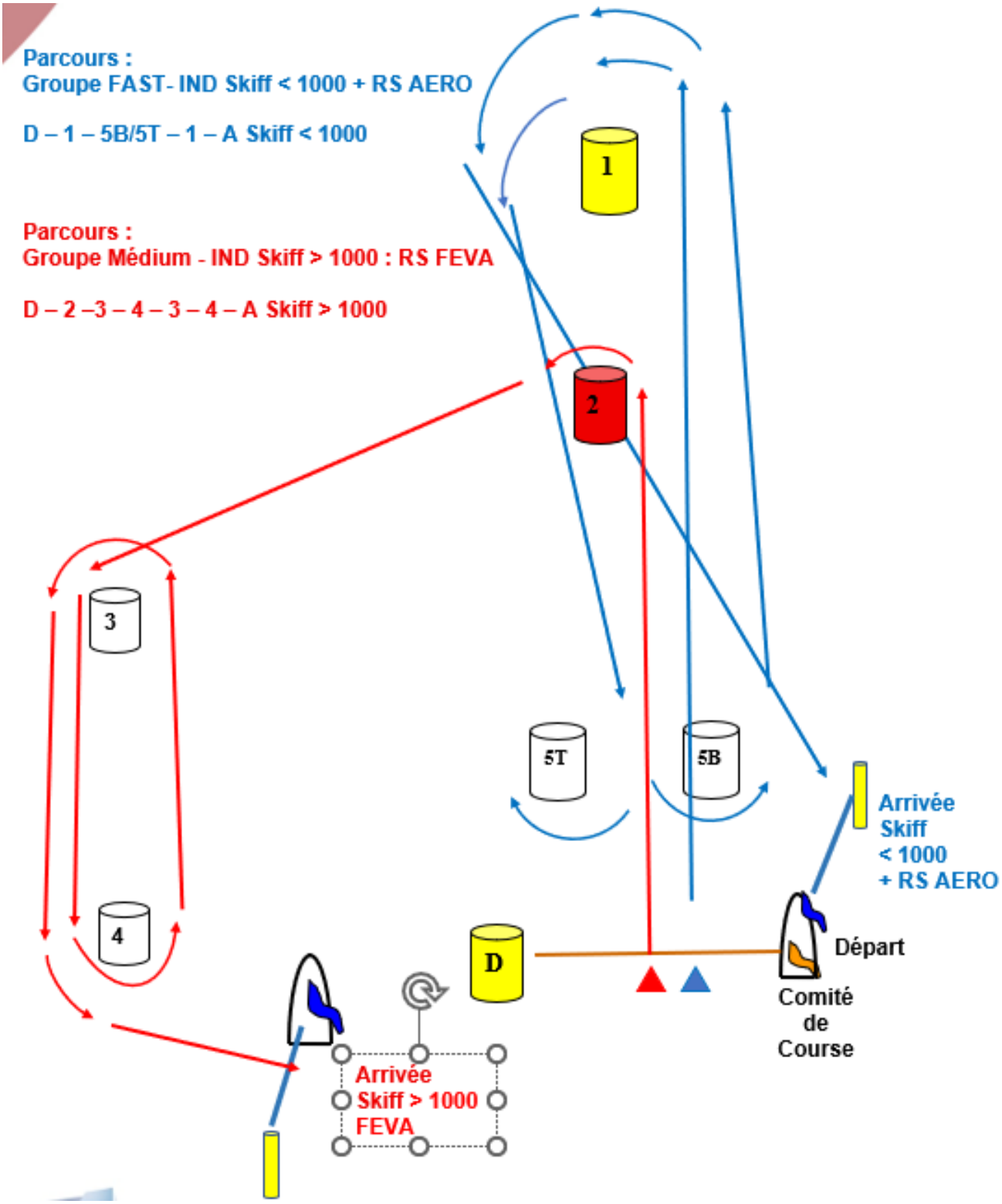
ANNEXE PARCOURS